



Awala-Yalimapo

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°21-14

Adoptant le compte de gestion 2013 du receveur municipal

Séance du 16/04/14 (Quorum atteint)
Date de la convocation : 09/04/14

Membres en exercice : 15
Membres présents : 13 votants : 15
Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 3*
*(cf. liste des présents)

PRESENTS : Jean-Paul FERREIRA, Maire - Félix TIOUKA, 1^{er} Adjoint - Eveline PERIGNY-BAUMANN, 2^{ème} Adjoint - Myriam PIERRE, 3^{ème} Adjoint - Hervé ROBINEAU, 4^{ème} Adjoint - Les conseillers : Christian BLAISE - Liliane APPOLINAIRE - Carmélita JEAN-JACQUES - Muriel SABAYO - Bruno APPOLINAIRE - Julie PARAENSE - Jocelyn Roger THERESE* - Daniel FRANCOIS*.

ABSENTS : Alexis TIOUKA (Proc. à Félix Tiouka) - Josette AUGUSTE* (Proc. à Jocelyn THERESE)

SECRETARE DE SEANCE : Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Ayant obtenu la majorité des suffrages, Eveline PERIGNY est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Monsieur le Maire expose : qu'il convient comme chaque année, après avoir approuvé le compte administratif, d'approuver le compte de gestion du receveur municipal et lui donner ainsi quitus pour sa gestion.

Sur ces éléments, il invite les membres à en délibérer.

Le Conseil municipal,

Après avoir examiné et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013,

Après s'être assuré que le receveur municipal a bien repris le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012 dans ses écritures,

Après avoir vérifié que tous les titres de recettes émis et que tous les mandats ordonnés pendant l'exercice en cause ont bien été passés dans ses écritures et que toutes les opérations d'ordre ont été effectuées,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et les budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Oui à l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré ;

Déclare que le compte de gestion qui lui est présenté pour l'exercice 2013 par le receveur municipal, visé et vérifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et l'approuve en totalité.

Pour extrait certifié conforme

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

P/O LE MAIRE DE AWALA-YALIMAPO, absent
Le 1^{er} Adjoint au Maire

Félix TIOUKA

